

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Rhenofol-Paste**

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Rhenofol-Paste

UFI: 2Q2P-X246-R00X-CTDY

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent d'étanchéité chimique

**Utilisations déconseillées**

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	FDT Flachdach Technologie GmbH	
Rue:	Eisenbahnstraße 6-8	
Lieu:	D-68199 Mannheim	
Téléphone:	+49 (621) 8504100	Téléfax: +49 (621) 8504200
e-mail:	kundenservice@fdt.de	
Interlocuteur:	Fachkraft für Arbeitssicherheit	Téléphone: +49 (621) 8504303
e-mail:	gefahrstoffe@fdt.de	
Internet:	http://www.fdt.de	
Service responsable:	Arbeitssicherheit und Umweltschutz	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

tétrahydrofurane

**Mention** Danger**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 2 de 12

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
--------	--------------------------------------

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange de substances indiquées ci-après avec des additifs inoffensifs.

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
109-99-9	tétrahydrofurane			70-100 %
	203-726-8	603-025-00-0	01-2119444314-46	
	Flam. Liq. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H225 H351 H302 H319 H335 H336 EUH019			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 3 de 12

#### Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques et facteurs M	
109-99-9	203-726-8	tétrahydrofurane	70-100 %
		Eye Irrit. 2; H319: >= 25 - 100 STOT SE 3; H335: >= 25 - 100	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.  
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.  
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau, si possible avec du charbon actif. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.  
En cas d'inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.  
En cas d'ingestion: Nocif en cas d'ingestion.  
Maux de tête. État semi-conscient. Vertiges.  
Susceptible de provoquer le cancer.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol. Inflammation possible sur une longue distance. La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé. Peut former des peroxydes explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 4 de 12

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8  
Evacuation: voir rubrique 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

###### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent d'étanchéité chimique

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
109-99-9	Tétrahydrofurane	50	150		VME (8 h)	
		100	300		VLE (15 min)	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 5 de 12

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
109-99-9	tétrahydrofurane		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	96 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	72,4 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	150 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	52 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	150 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	13 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	75 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
109-99-9	tétrahydrofurane	
Eau douce	4,32 mg/l	
Eau de mer	0,432 mg/l	
Sédiment d'eau douce	23,3 mg/kg	
Sédiment marin	2,33 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	4,6 mg/l	
Sol	2,13 mg/kg	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle.

Épaisseur du matériau des gants: 0,7 mm

### Protection de la peau

Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.

### Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 6 de 12

Appareil de protection respiratoire à filtre combiné, anti-vapeur et particules. Filtre de classe A-P2.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: pâteux  
Couleur: différents  
Odeur: comme: Éther

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

#### Modification d'état

Point de fusion: \*-108,5 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: \*65,5 °C

Point d'éclair: \*-20 °C

#### Inflammabilité

gaz: non déterminé

#### Dangers d'explosion

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

Limite inférieure d'explosivité: \*1,5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: \*12,0 vol. %

Température d'inflammation: \*212 °C DIN 51794

#### Température d'auto-inflammabilité

gaz: non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur: \*217 hPa  
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): \*0,8892 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: \*complètement miscible

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé  
(à 20 °C)

Viscosité cinématique: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Teneur en solvant: ca. 80 %

### 9.2. Autres informations

\*Les données concernent l'ingrédient "tétrahydrofurane"

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 7 de 12

Éviter tout contact avec des oxydants.

En présence d'oxygène et de lumière: Peut former des peroxydes explosifs.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxygène. Agents oxydants, fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

En cas d'incendie: Des gaz inflammables tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se former.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) 561,8 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
109-99-9	tétrahydrofurane				
	orale	DL50 mg/kg	1650	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	

##### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (tétrahydrofurane)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (tétrahydrofurane)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (tétrahydrofurane)

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé / fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Dans le cadre d'une étude menée sur deux ans, l'administration de tétrahydrofurane à hautes doses a provoqué la formation de tumeurs dans le foie de souris femelles et dans les reins de rats mâles. La signification de ces résultats vis-à-vis de la santé humaine est incertaine.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 8 de 12

#### Information supplémentaire

Risque de résorption cutanée.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
109-99-9	tétrahydrofurane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2160	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5930	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	3700	8 d	Algue verte	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
109-99-9	tétrahydrofurane	0,45

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
109-99-9	tétrahydrofurane	3,16		EPIWIN BCFBAF V.3.00

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 9 de 12

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2056  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TÉTRAHYDROFURANNE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E2  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 33  
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2056  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TÉTRAHYDROFURANNE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E2

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2056  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TETRAHYDROFURAN  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 10 de 12

Étiquettes: 3



Marine polluant: Nein  
Dispositions spéciales: -  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2056  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TETRAHYDROFURAN  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y341  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV): ca. 80%

##### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable  
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable  
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable  
Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhenofol-Paste

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 11 de 12

notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: tétrahydrofurane

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Version 1,00 - Première édition - 04.06.2014

Version 1,01 - Classification / marquage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (SGH/CLP) et révision générale - 21.07.2015

Version 1,02 - Révision générale - 26.08.2016

Version 1,03 - Révision générale - 21.01.2021

#### Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

NU : Nations Unies

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

CPE : Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Rhenofol-Paste**

Date de révision: 21.01.2021

Code du produit: FDT-016

Page 12 de 12

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

AWSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.

**Information supplémentaire**

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu,

www.asseso.eu

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*